

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 28 février, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 18 février 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	45
Votants :	49
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT.

Excusés : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Mattia TRENTEMONT, Jean-Michel LAGORSE, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Jean-Yves VERGNE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Conventions de recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif avec la Régie des Eaux de la Dordogne (RDE24) et Véolia pour les communes de Pazayac et Tourtoirac

Par délibération du 22 janvier 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort a décidé de déléguer, sous la forme d'un contrat de concession de services, le service public d'assainissement non collectif, à compter du 1er Mars 2019, pour une durée de 10 ans, à la société Véolia.

AR Prefecture

024-200041150-20220228-DE2022031-DE
Reçu le 04/03/2022
Publié le 04/03/2022

Ce contrat précise que le délégataire assure la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement non collectif auprès des usagers. Cette facturation se fera aux mêmes dates que les factures d'eau potable des différents services d'eau de chaque commune de la Communauté de Commune. Ce qui implique que le délégataire mettra en place avec les services d'eau potable les conventions pour réaliser la facturation.

Pour les communes de Tourtoirac et Pazayac, l'eau potable est gérée par la Régie Des Eaux de la Dordogne (RDE 24) affiliée au SMDE 24 qui est un syndicat mixte fermé. Et à ce titre, il ne peut signer de convention directe avec Véolia.

De ce fait, pour permettre la facturation, il est nécessaire de réaliser des conventions, l'une entre la CCTHPN et RDE 24, l'autre entre la CCTHPN et VEOLIA.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

 **De valider** les conventions avec la Régie Des Eaux de la Dordogne (RDE 24) et Véolia ;

 **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 04/03/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET

AR Prefecture

024-200041150-20220228-DE2022031-DE
Reçu le 04/03/2022
Publié le 04/03/2022